

L'AVIS DE L'EXPERT-COMPTABLE

ERIC HAINAUT // GROUPE EMARGENCE, COM' COM

SON DOMAINE DE PRÉDILECTION : LES PROFESSIONS ARTISTIQUES ET DE LA COMMUNICATION
BASÉ SUR PARIS (75)

Managez-Moi ! : Bonjour Éric, pouvez-vous nous présenter brièvement votre parcours concernant la partie de votre activité liée à l'industrie musicale ?

Eric Hainaut : Je suis un frustré, comme beaucoup de personnes (rires).

« J'aurais voulu être un artiste », comme le dit la chanson, mais je n'en ai pas eu la possibilité. Je voulais travailler dans la communication ou dans l'audiovisuel mais je ne savais que compter. Alors j'ai soigné tout cela en travaillant cinq ans dans la publicité et cinq ans dans l'audiovisuel... mais comme comptable !

J'ai repris mes études pour devenir expert-comptable et c'est tout naturellement que j'ai créé, il y a bientôt vingt ans, un des premiers cabinet d'expertise comptable spécialisé dans les entreprises des secteurs Culture & Media.

MM : Vous avez participé à la conférence de l'AMA lors de la convention du MaMA 2017. Qu'est-ce qui vous

a décidé à y participer et quelles conclusions avez-vous tiré de cette conférence ?

EH : On m'avait remis le rapport et certaines parties concernaient la fiscalité des artistes et des managers. Je n'aurais pas forcément approché le sujet de la sorte, mais cela avait au moins le mérite de soulever des problèmes qui rendent actuellement complexe l'activité de manager. Pouvoir échanger sur le sujet était pour moi quelque chose de primordial.

Pour le moment je pense que les bonnes questions ont été soulevées mais le projet pas totalement mûri en terme de revendication... Il faut bien avouer que c'est quand même le « bordel » si vous me permettez l'expression.

MM : Vous êtes en prise permanente, de part de votre secteur d'activités, avec un marché en pleine mutation : montée en charge de structures liées à l'Economie Sociale et Solidaire, concentration, intégration et 360°, vieillissement des entrepre-

neurs/tourneurs indépendants avec un risque d'absence de transmission. Comment imaginez-vous le devenir du secteur musical et plus largement du spectacle vivant ?

EH : Eh oui, c'est mon constat de tous les jours : les plus gros se font racheter et il n'y a plus de prise de risque, juste de la recherche de rentabilité. Les petits sont fougueux et voudraient tout faire en même temps : se produire sur scène, s'autoproduire, s'éditer... mais n'ont que dix doigts, n'ont pas toutes les maîtrises et font face à de nombreuses incompatibilités, interdictions. Je suis pour plus de libéralisme entrepreneurial et peut-être moins de monde sur le secteur.

En effet, comme dans la presse où l'abondance de magazines a mis à mal le secteur (plus l'arrivée du numérique), la musique vit cette même phase dans son cycle. Pour le moment ça part dans tous les sens, on teste, on recherche le business model idéal et j'espère qu'il arrivera bientôt. En attendant il y aura beaucoup de dommages collatéraux.

MM : Vous annoncez en préambule de votre dernier livre blanc concernant les slashers (dont la majorité provient du secteur culturel) que 70% d'entre eux exercent leur deuxième activité par choix, or les acteurs de ce secteur sont majoritairement précaires pour avoir véritablement le choix. Quelle est votre source pour ce chiffre ?

EH : Ma source provient d'une étude faite préalablement au salon de la micro entreprise.

Mais ce qu'il faut comprendre c'est que l'activité principale est « alimentaire » et la secondaire, celle du choix, est plutôt celle de la « passion », elle sera donc

Eric Hainaut (à droite) lors de la conférence AMA au MaMA 2017



nécessaire pour l'épanouissement personnel même si dans des proportions que je ne connais pas, elle n'apportera pas la richesse financière.

MM : Vous étiez aux BIS de Nantes, véritable rendez-vous des professionnels toutes esthétiques confondues. Nous avons pu constater une fréquentation record, un besoin d'échanger et de partager des expériences. Les lois comme les réglementations se succèdent, se chevauchent, se heurtent. Parfois, Françoise Nyssen, dans son discours, déclare en substance qu'il faut savoir bousculer l'Etat. Quelles seraient les réformes nécessaires en matière culturelle ?

EH : Oui, cette année nous avons bien senti la présence des 13 000 visiteurs. Les visiteurs sur notre stand sont venus nous voir avec des questions et des projets bien concrets. On ne ressentait plus le côté « visite touristique » comme lors des précédentes éditions des BIS.

« Arrêter de penser que culture = associatif. »

Concernant les lois, je pense que c'est une problématique française qui résulte également d'une volonté des français à ne pas trop aimer le changement ni être bousculés. On fait des lois « rafistolage » sans changer l'ancienne, on rajoute des couches, on veut simplifier alors que l'on rend les choses plus complexes. On obtient parfois des machines à gaz !

D'un autre côté je ne suis pas forcément pour la « perfusion » d'un secteur par des milliers de subventions ou d'aides diverses. Il en faut mais mieux ciblées. Professionnaliser le secteur, arrêter de penser que culture = associatif et faire la part des choses avec une certaine « catégorie » de culture qui ne pourrait pas exister sans les aides (culture éducative, patrimoniale, muséale).

Bref, on peut considérer ma réponse comme une réponse de Normand

(alors que je suis un Belgo-Corse) mais il était extrêmement difficile d'y répondre en quelques lignes (rires).

Si je ne devais garder que quelques mots je dirais : professionnalisation, anticipation de l'entrepreneuriat dès les études, maîtrise de l'accompagnement et des aides, faire sauter les complexités et les incompatibilités.

MM : Actuellement, quel est selon vous la forme de structure la plus adaptée ou la plus répandue pour un manager sachant qu'il peut être à la fois salarié, toucher des droits et un pourcentage lié à une activité commerciale de type merchandising, licence de marque ou autres ?

EH : Surtout pas l'association ni la micro entreprise. La première est un mauvais outil, la seconde ne devrait être retenue que comme une étape, un pré-test. La SARL (EURL lorsque l'on est tout seul) est très bien adaptée : crédibilité, optimisation, synergie, et multi activité.

La SAS (SASU lorsque l'on est tout seul) est mal utilisée : 75% de charges sociales pour le dirigeant contre 40% dans la SARL. Elle s'adapte parfaitement avec les startups ou à l'aide d'un pacte d'actionnaires. On pose des règles et on crée une distorsion entre le pouvoir de direction et le pouvoir de l'argent. C'est bien dans le secteur des ICC pour les nouveaux business model comme les plateformes mais pas pour un manager.

MM : Quels conseils donneriez-vous à un manager qui se lance et qui recherche un expert-comptable pour sa structure ?

EH : De ne pas avoir peur de nous ! Le premier rendez-vous est obligatoirement gratuit.

Allez en voir deux ou trois pour voir si le feeling passe bien. Faites-vous recommander par des amis contents de leur expert-comptable.

Venez nous voir au tout début de la création et non pas six mois après, cela nous évite d'avoir à réparer les bêtises de l'ignorance. Considérer

que nous sommes un investissement plutôt qu'un coût.

Enfin, vérifiez qu'il s'agit d'un vrai expert-comptable qui a seul droit de vendre de la comptabilité. Certains vendent des prestations, ne sont pas inscrits à l'ordre des experts-comptables, ne sont couverts par aucune assurance, ni contrôlés professionnellement... C'est dangereux et c'est interdit !

MM : De quelle manière peut-on vous contacter ?

EH : Dans un premier temps, devenir « copain » avec moi sur Facebook ou LinkedIn. Puis rendez vous sur notre site www.comcom.fr. J'y publie régulièrement des fiches, des articles. J'informe de mes interventions. Il est difficile de pouvoir m'éviter ! Oui je sais, à force de côtoyer les artistes, on devient un peu mégalomanie (rires).

MM : Merci à vous Éric Hainaut pour cet entretien.

Propos recueillis par l'équipe de la rédaction